

## Union Langloise de Prévention Incendie

### Compte rendu de l'Assemblée Générale du 12 octobre 2021

Le Président Michel DELAY a ouvert la séance en remerciant les participants assistant à notre Assemblée Générale malgré les contraintes sanitaires imposées par le virus COVID 19.

Il remercie monsieur Alain VIALA Adjoint à l'Urbanisme et à la Sécurité et président du SIVOM des Garrigues et monsieur Philippe HERAULT délégué à la Sécurité lesquels nous ont honoré de par leur présence. Le Président excuse monsieur le maire Gaëtan PREVOTEAU, représenté par Mr VALENTIN délégué aux associations.

Puis, la parole est donnée aux membres du bureau pour la présentation des rapports d'activités financier et moral 2020-2021.

#### 1) Rapport d'activités

##### 1-1) Chantiers réalisés lors de la campagne 2020-2021 : présenté par le vice Président Daniel BLIN

11 chantiers de débroussaillage étaient programmés pendant cette période dont 1 en semaine. Seulement 3 chantiers ont pu s'effectuer : 8 ont du être annulés suite à la COVID 19.

##### 1-2) Surveillance et vigilance : présenté par le trésorier Patrick Porcheron.

Cette année, une vingtaine de personnes ont participé à cette activité sur la période du 15 juin au 15 septembre. Aucune alerte n'a été donnée hormis un signalement d'un reste de barbecue sauvage au fond de Tres Patas.

#### 2) Rapport financier 2021 présenté par le trésorier Patrick PORCHERON

Avec la mise aux normes de la densité des arbres dans l'interface forêt-habitat, le budget primitif a du être revu à la hausse en incluant le budget de cette activité supplémentaire. Ce qui a donné un total de recettes de 14171 € et de 14086 € de dépenses. Les sommes allouées à la maîtrise d'œuvre sont en provision et devront être réglées sur l'exercice 2022. A noter que l'augmentation du nombre d'adhérents a permis un volume plus important de cotisations et de dons comparativement à l'année précédente. Le bilan financier est repris dans le tableau ci-dessous :

BUDGET / REALISATION 2021			
	Budget 2021	Actualisé 05/2021	Réalisation 2021
<b>RECETTES</b>			
Dons	1 000,00 €	2 900,00 €	2 985,00 €
Cotisations Adhérents	1 200,00 €	1 500,00 €	1 480,00 €
Bois		9 005,00 €	9 005,00 €
Dotations			
Subvention Mairie	700,00 €	700,00 €	700,00 €
Intérêt CSL	1,30 €	1,50 €	1,51 €
<b>Total Recettes</b>	<b>2 901,30 €</b>	<b>14 106,50 €</b>	<b>14 171,51 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Frais de Fonctionnement</b>			
<b>Administratif</b>			
Fourn. Bureau, frais Banque, Photocop, timbres ....	220,00 €	200,00 €	192,08 €
Assurances	210,00 €	200,00 €	196,77 €
Réception, événementiel ( AG, Chantier de clôture)	250,00 €	250,00 €	273,06 €
Animations Chantiers.	400,00 €	100,00 €	76,20 €
Levée de provisions 2020	-2 000,00 €	-2 000,00 €	-2 000,00 €
Frais interface, conseil juridique	1 160,00 €	900,00 €	814,20 €
Travaux de débroussaillage		6 500,00 €	6 427,58 €
Location Matériel	1 000,00 €		0,00 €
Maîtrise d'Œuvre ONF		8 880,00 €	0,00 €
Provisions 2021 (maîtrise d'œuvre ONF )			8 880,00 €
<b>Matériel</b>			
Entretien courant	800,00 €	200,00 €	166,00 €
Carburant, Huile	400,00 €	100,00 €	60,93 €
Petit Matériel et sécurité	400,00 €	200,00 €	0,00 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>2 840,00 €</b>	<b>15 530,00 €</b>	<b>15 086,82 €</b>
<b>Investissements</b>			
Levée de Provisions 2020	-1 500,00 €	-1 500,00 €	-1 500,00 €
Achat Matériel	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Provision 2021 Achat Matériel (Broyeur )			500,00 €
<b>Total Investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1 500,00 €</b>	<b>-1 000,00 €</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 840,00 €</b>	<b>14 030,00 €</b>	<b>14 086,82 €</b>
<b>SOLDE SAISON 2021</b>	<b>61,30 €</b>	<b>76,50 €</b>	<b>84,69 €</b>
Report exercice précédent (2020)	13,75 €	13,75 €	13,75 €
<b>SOLDE APRES EXERCICE 2021 *</b>	<b>75,05 €</b>	<b>90,25 €</b>	<b>98,44 €</b>

\* Exercice 2021 du 1/10/2020 au 30/09/2021

Etat du matériel : compte tenu des restrictions liées à la COVID 19 et comme nous l'avons rappelé précédemment, peu de chantiers (3) ayant été réalisés, le matériel a été peu utilisé. A noter toutefois la mise hors service de la débroussailleuse autotractée AVIA. Comme déjà évoqué lors de notre précédente assemblée, le matériel devra être adapté à l'évolution de notre travail : moins de tronçonneuses, mais plus de débroussailleuses seront nécessaires pour entretenir l'interface forêt-habitat.

### 3) **Rapport moral et d'orientations** : présenté par le Président Michel DELAY

Comme vous avez pu le constater à la présentation des rapports d'activités et financiers, notre association va bien.

Les adhésions sont en augmentation et notre situation financière est saine. Elle l'est bien sûr grâce aux ressources exceptionnelles du chantier de mise aux normes mais aussi à une augmentation des dons, sans oublier les opérations de relance des adhésions et une maîtrise des comptes de notre trésorier. Malgré la COVID trois chantiers ont pu avoir lieu.

Mais il faut rajouter à cela la première tranche des travaux de mise aux normes, le broyage mécanique des rémanents en bordure de la forêt communale, au Cabanis, à la Draille Nord, derrière le lotissement des Ecoreuils, aux Lauzières ainsi qu'au Vignaud et au Puits Neuf. Les services techniques de la mairie sont intervenus sur les secteurs mécanisables (coupe-feu arboré, le Cabanis, les Lauzières).

L'ensemble de ces opérations nous a permis d'être globalement à jour sur l'entretien de l'interface.

Nous avons assuré la vigilance incendie sans problème particulier, une vingtaine de bénévoles y ont contribué. Il serait souhaitable, pour une meilleure couverture, d'élargir le nombre d'intervenants. Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ces opérations : la mairie, les services techniques, les bénévoles, les entreprises et tous ceux qui de près ou de loin y ont participé, sans oublier ceux qui nous soutiennent par leurs dons.

Il y a un an lors de notre assemblée générale du 7 octobre, nous lançons ce grand chantier de mise aux normes de l'interface forêt habitat, dispositif opérationnel unique en son genre initié par une association comme la nôtre, composée de bénévoles soucieux de la prévention des incendies et de la préservation de son environnement.

En effet lors de cette assemblée générale, non seulement nous avons lancé officiellement ce chantier exceptionnel et nous avons arrêté le planning de réalisation dans son ensemble.

Ce chantier est bien engagé, environ 30 % de la surface déjà réalisé, mais il faut ajouter à cela l'emprise sur la forêt communale qui fait partie intégrante du dispositif. La poursuite du chantier doit se faire normalement au cours du mois à venir.

Ce planning rappelle ici la nécessaire préparation pour la mise en œuvre d'un tel chantier. En effet suite au rapport de mars 2019 de l'O.N.F rappelant la nécessité d'abattage d'arbres afin de dissocier les houppiers (distance de 3 mètres) et notre décision en A.G. du 3 octobre 2019, il a été décidé de confier au conseil de direction de l'association d'engager la mise en œuvre de cette opération.

Envisager la mise en œuvre d'un tel chantier suppose d'être au fait des questions juridiques, administratives et techniques auxquelles nous allons être confrontés comme promoteurs.

L'aboutissement de cette réflexion au sein du comité de direction nous a permis sereinement de proposer un programme d'action opérationnel pour lancer l'opération de mise aux normes de l'interface forêt-habitat lors de l'assemblée générale du 7 octobre 2020.

Pour lancer un chantier d'une telle envergure sur la périphérie du village, malgré l'accord du maire, de son soutien et le support technique et logistique de l'O.N.F il nous fallait d'abord informer et disposer d'un accord des riverains concernés. Un premier courrier leur fut envoyé la semaine qui suivit notre Assemblée Générale 2020.

En effet la particularité de cette opération est due au fait que pour agir, l'association doit avant toute chose disposer d'un mandat des habitants riverains d'espace naturel pour effectuer en leur nom les obligations légales qui leur incombent, soit 150 propriétaires d'habitations. La grande majorité a donné son accord (135), à l'exception de 7 qui malgré nos relances n'ont pas donné suite. 3 ont formulé un non oralement, 2 absents longue durée et 3 décédés sans succession réglée.

L'objectif pour lancer l'opération était de 80% de mandat, nous en avons obtenu 90%.

Nous avons demandé ensuite en leur nom aux propriétaires d'espace naturel jouxtant les habitations, l'autorisation de pénétrer sur leurs parcelles par une entreprise afin d'abattre les arbres en surnombre (selon l'arrêté préfectoral en vigueur) et nous les céder pour financer les travaux, soit 97 propriétaires. Tous ont répondu favorablement à l'exception de 2 biens vacants sans maître.

Cela représente 99 % des surfaces répertoriées pour intervenir (un peu plus de 40 hectares). La continuité du dispositif est assurée.

Ce qui a nécessité un très gros travail de courrier, de suivi, de relance, de réunions d'informations, de synthèse du groupe de travail du Comité de Direction. Pour enfin engager l'O.N.F. maître d'œuvre du chantier pour réaliser le marquage des arbres à enlever et lancer les consultations des entreprises.

C'est l'entreprise E.B.E. Environnement Bois Energie qui a été retenue et qui a démarré les travaux pour une première tranche de mars à juin 2021 (environ 30 % de la surface), travaux complétés comme nous l'avons vu précédemment par du broyage mécanique des rémanents et du débroussaillage sur 5 ha. Il faut rajouter à cela les 2 ha sur la forêt communale et 1 ha sur une parcelle privée.

Chantier exceptionnel qui au-delà des obligations légales de débroussaillage nous permettra d'avoir en continuité une véritable interface forêt habitat. Si nous ajoutons à cela la coupure de combustible réalisée par les remises en culture successives (Puech Chaud, Les Mégères, etc ... à l'est du village), le réseau de bornes incendie mis à jour par la commune,

les pistes D.F.C.I entretenues par le CIVOM des garrigues, nous disposons là d'un véritable dispositif de protection incendie sur la commune. Ce dispositif dans le respect et la mise en valeur de l'environnement naturel est opérationnel et conforme au P.P.R.I.F applicable sur la commune depuis juin 2007.

Au début des travaux, les réseaux sociaux et une pétition nous ont mis en cause et assimilés à des destructeurs de l'espace naturel de Langlade, prétextant le contexte de réchauffement climatique et du non-respect des lois protégeant les espaces naturels et la bio diversité des espèces végétales et animales. Suite à cette publication, nous avons informé oralement l'auteur de la pétition que nous étions disposés à présenter l'objet et les modalités du projet et d'en débattre objectivement avec tous ceux qui mettaient en cause le bien-fondé des travaux à venir. Celui-ci n'a pas donné suite au prétexte qu'il n'avait pas de mandat de représentation.

En prolongement à cette pétition un représentant d'une soi-disant association de préservation du patrimoine Langladais (Association les Pinèdes) a adressé un courrier à Monsieur le Maire lui demandant de faire suspendre ce projet non conforme à la loi.

Début avril, nous avons reçu de cette même association une lettre recommandée en ligne de 2 pages accompagnée de nombreux documents techniques concernant les réglementations. Celle-ci mettant en avant notre irresponsabilité et argumentant le non-respect des lois s'appliquant à ces travaux, nous demandant de suspendre immédiatement ce projet, nous rappelant les peines de prison encourues et les amendes pour non-respect des lois, nous informant qu'elle sollicitera les services de polices concernés et un huissier dès les premières coupes d'arbres.

Ce courrier a été adressé à tous les organismes compétents en la matière, diffusé sur les réseaux sociaux avant même que nous l'ayons reçu par lettre recommandée en ligne.

Suite à la diffusion de ces courriers mensongers, peu respectueux de l'action que mène l'U.L.P.I depuis 37 ans, nous avons demandé, soutenus par l'O.N.F la mise en place immédiate d'une réunion tripartite : Maire et adjoint délégué à la sécurité, D.D.T.M et le bureau de l'U.L.P.I pour apporter un correctif à ces affirmations.

Lors de cette rencontre la D.D.T.M s'est engagée à rédiger un courrier à cette Association Les Pinèdes pour répondre point par point aux arguments juridiques avancés et rétablir la vérité sur leur application, en confortant l'U.L.P.I dans son action.

De notre côté nous avons le 8 avril répondu au signataire de la lettre pour lui faire part de notre étonnement et le rassurer sur les garanties que nous avons prises à l'égard des lois et arrêtés concernant ce projet initié dans le cadre des obligations légales de débroussaillage. Nous avons précisé que nous étions disposés à le rencontrer pour débattre de la préservation de notre environnement. Notre courrier adressé au siège social de l'association avec accusé réception n'a pas été retiré.

Sachez que dès le début du chantier, le matériel d'abattage a été barbouillé de peinture, et du démarquage d'arbres a été effectué sur plusieurs secteurs de l'interface.

Préalablement au chantier, au moment d'adopter la convention de mandat de la mairie pour l'U.L.P.I, lors d'un conseil municipal en décembre 2020, la réprobation au projet s'était déjà manifestée. Un élu d'opposition souligne son inquiétude sur la coupe des arbres. Il précise que le président de cette association adore couper les arbres. Il souhaiterait que soit rajouté dans la convention la préservation de l'environnement, que Langlade soit toujours arboré, de penser eu réchauffement climatique, de rendre les lieux propres après la coupe. Il conclut ses propos en insistant sur sa crainte que le président de l'U.L.P.I coupe tous les arbres. Il précise qu'à l'époque, il s'était opposé à l'abattage massif de pins et qu'aucun P.V n'avait été remis.

Cette réflexion est dénuée de tous sens des responsabilités.

Ce monsieur par ses déclarations apporte la preuve qu'à l'époque de mars 2009, étant maire dans l'exercice de ses fonctions, il a outrepassé délibérément la loi, exposé de fait la commune aux risques incendie. Il a retourné en préfecture toutes les mises en demeure amnistiées, documents officiels préfectoraux, affirmant que : *n'ayant pas constaté de violation à l'obligation de débroussaillage, je considère le résultat comme satisfaisant* avec cachet de la mairie et signature du maire.

Ceci est un mensonge. Comment un élu après avoir adopté le P.P.R.I.F en juin 2007 peut-il faire et dire des choses pareilles contraires aux lois et au bon sens, à l'intérêt de la commune et de ses habitants ?

De tels comportements sont navrants et regrettables. Je me devais d'en informer l'assemblée. Cela est grave et dangereux pour le vivre ensemble à Langlade.

Pour cette année que faut-il garder en perspectives ? Nous retiendrons 3 points :

- 1) Nous ne donnerons pas de prise ni de suite à de tels agissements et restons toujours prêts à débattre, avec ceux qui le souhaitent, du bien fondé de nos actions de prévention dans l'espace naturel de notre environnement immédiat.
- 2) La dédensification des espaces boisés que nous avons engagée à la périphérie du village diminue la masse calorifique de façon significative à proximité des habitations, tout en favorisant le maintien et la mise en valeur de l'environnement. C'est un chantier capital pour la prévention des incendies sur la commune. Il encourage la responsabilité réglementaire à l'intérieur des 200 mètres pour chaque habitation. Il faut l'amener à son terme.
- 3) En projet, nous pourrions aborder les chantiers de débroussaillage habituels dans une perspective plus paysagère que précédemment. En effet la réduction de la masse calorifique, l'ouverture des sous-bois nous permettront à l'avenir de conserver des petits bosquets de végétaux d'essence diverses : romarin, laurier tin et bien d'autres arbustes de garrigue et pourquoi pas par l'éco pâturage avec des partenaires éleveurs. Une expérience engagée par la mairie est déjà en cours sur la commune.

Je terminerai mon propos en vous lisant les conclusions du courrier de Monsieur ANGRAND Chef des services environnement forêt de la D.D.T.M, auteur du courrier cité précédemment :

Je cite :

*L'éclaircie forestière à réaliser correspond à la mise en œuvre d'une obligation légale de débroussaillage dont la finalité est de mettre en protection les habitants, les biens, les milieux naturels et également les services de secours qui seraient amenés à intervenir en cas de sinistre.*

*La commune de Langlade fait partie des communes où le risque d'incendie de forêt est le plus important du département.*

*Je tenais à apporter ces précisions afin d'affirmer, qu'au-delà d'être une obligation légale, le débroussaillage représente la mesure la plus efficace pour permettre la sécurité des personnes et des biens, mais également la préservation de notre patrimoine naturel.*

**4) Vote des rapports :**

Les rapports d'activités financier ainsi que le rapport moral, sont votés à l'unanimité et sans remarque par le public présent.

**5) Election des membres au Comité de Direction :**

Messieurs ALLA J. Louis, BLIN Daniel, DELAY Michel, démissionnaires au titre des 1/3 renouvelables, se sont représentés.

Madame LELUT Jana se porte volontaire en tant que candidate au Comité de Direction.

Ces 4 personnes ont été élues et complètent le Comité de Direction constitué de Mesdames BOURGOIN Hélène, BOUZANQUET Mireille, BRUNELIERE Camille, et Messieurs DEVESA Gérard, JACQUEMIN Hugo, HERAULT Philippe, MONFORTE Alain, PASCAL Alain, LAPEYRE Robert, PLANTEFEVE Pierre, PORCHERON Patrick.

Ce Comité de Direction de 15 membres se réunira le 4 Novembre 2021 à 20h30 pour procéder à l'élection des membres du bureau, fixer les dates des prochains chantiers et débattre de divers points.

**6) Projet de chantiers 2021/2022 :** présenté par le vice Président Daniel BLIN

6 chantiers ont été proposés à l'assemblée. Le premier chantier programmé se tiendra les 16 et 17 octobre au niveau du Vignaud. Nous avons programmé 4 autres chantiers. Les lieux de réalisation s'adapteront à l'avancement des travaux de la mise aux normes de la densité des arbres dans l'interface forêt-habitat Le calendrier de la prochaine campagne sera prochainement consultable sur notre site : <http://www.ulpi-gard.fr>

**7) Orientations budgétaires 2022 :** présenté par le Trésorier Patrick PORCHERON

- Le budget prévisionnel recette s'élève à 19157 € avec la deuxième moitié de la vente de bois, soit 9000 € ainsi qu'une dotation de 6000 € de Nestlé Waters (Perrier). Les autres recettes sont du même ordre que l'année précédente.
- Le budget prévisionnel dépenses s'élève à 19170 €. Le principal point porte sur les frais de maîtrise d'œuvre (provisionnés en 2021) ainsi que le débroussaillage mécanique. Celui-ci finalisera la mise aux normes de l'interface forêt-habitat.
- La cotisation de base est maintenue à 10 €.
- Le budget prévisionnel 2022 sera prochainement consultable sur notre site : <http://www.ulpi-gard.fr>

**8) Poursuite des travaux de mise aux normes de la densité des arbres dans l'interface forêt-habitat :**

La reprise des travaux est prévue fin novembre. Le déroulement des travaux commencera par Tres Patas (à partir de l'impasse des Ecureuils). Puis poursuite en direction du Bois sans Feuille, Draille Sud, coupe feu arboré, les Comminques, route de Bernis, lotissement Les Chênes, chemin Des Combes, tir à l'arc, le Saillis, la Coste, chemin de Caveirac ...

L'objectif est de finaliser la mise aux normes au 1<sup>er</sup> juin 2022 avec la remise du rapport de conformité.

Le Président lève la séance en remerciant les personnes présentes à l'Assemblée pour l'intérêt qu'elles ont accordé aux sujets abordés et leur approbation pour la totalité des propositions budgétaires et d'actions pour la période 2021/2022.

Le Président  
Michel DELAY

Le Secrétaire  
Alain MONFORTE